

## BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

**COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX**  
N° 6.015 — NANTES

 Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

 LE PROCHAIN « BULLETIN »  
PARAITRA LE 17 MARS

## SITUATION

## LES ENGRAIS

La demande est très abondante dans les usines de superphosphate. Ce n'est pas encore le moment de la grande presse pour notre région, et les pluies continuelles retardant les travaux de labour dans les champs, les commandes se trouvent retardées. Mais le rayon éloigné passe des ordres d'autant plus importants qu'à la hausse de 1 fr. par cent kilos signalée dans notre dernier bulletin, est venue s'en ajouter une nouvelle de 0.50. Nous engageons nos adhérents à ne pas attendre indéfiniment pour nous passer leurs ordres. La campagne semble promettre d'être dure pour les fabriques de superphosphate qui sont déjà très gênées par le manque de wagons surtout sur les réseaux Etat et Ouest-Etat.

La culture réclame de plus en plus et sans retard, le nitrate de soude. Il est probable qu'il en sera mis en couverture sur les blés de fortes quantités, la pluie entraîne la fumure azotée et dégraisse les terres. Nous avons pu nous assurer une nouvelle quantité de nitrate de soude au prix de 112 fr. 50 les 100 kilos broyés franco toutes gares par wagon complet ou pris en magasin.

En nitrate de chaux nous ne disposons plus d'aucune disponibilité, même en livrable.

En sulfate d'ammoniaque nous pouvons encore garder pour quelques jours les prix du Bulletin, mais pour quantité limitée.

**SULFATE DE CUIVRE ET SOUFRE  
BOUILLIE AZUR**

Nous assistons à une nouvelle poussée des prix du cuivre métal, qui se répercute naturellement sur celui du sulfate de cuivre.

La quantité que nous avons retenue à 171 fr., ayant été absorbée au cours de la quinzaine écoulée, nous avons dû subir une nouvelle hausse qui nous a été annoncée dès le 23 février et nous cotons maintenant pour quelques jours encore 177 fr., mais il nous faut prévoir un prix probablement encore plus élevé après épuisement du nouveau lot retenu par nous à 177 fr.

La bouillie Azur ne peut que suivre le mouvement avec un écart moindre bien entendu, aussi, depuis le 1<sup>er</sup> mars elle est cotée 160 fr. les 100 k. en caisses de 25 paquets de 2 k. Le soufre aussi lui est beaucoup plus ferme et le prix en est relevé de 66 fr. à 68 fr. les 100 k.

Tous ces prix s'entendent à nos conditions usuelles, c'est-à-dire pour les 100 k. logés livrés gare Nantes ou pris dans les usines de nos fournisseurs, paiement à 30 jours.

## TOURTEAUX

Nous avons dû enregistrer depuis le commencement de l'année une hausse des tourteaux alimentaires telle que la demande de l'élevage s'était subitement calmée et cependant avec le mauvais temps continu dont nous sommes gratifiés, les animaux doivent être presque exclusivement nourris à la crèche.

Nous avons une détente assez sensible depuis quelques jours. C'est ainsi que les palmistes ont été ramenés à 10 fr. de moins par 100 k. et que les tourteaux d'arachides Rufisque dont on demandait 90 fr., pourraient être obtenus à 80 fr. aujourd'hui. Nous n'en avons du reste qu'une très faible quantité disponible en mains, et il nous faudrait environ 3 semaines pour en recevoir d'autres.

## COURROIES ET AMBLETS

Nous pouvons livrer dans nos bureaux des courroies d'attelage pour bœufs, en peau de buffle, d'une très grande solidité et à des prix très intéressants.

De même nous pouvons livrer des amblets pour jougs à bœufs très solides aux prix de 27 fr. et de 28 fr. 50 suivant grandeur.

Nous attendons de nouveaux modèles à des prix plus réduits, mais d'une fabrication moins forte.

**La destruction des mauvaises herbes  
dans les blés  
par l'acide sulfurique**

Nous constatons avec plaisir l'empressement des cultivateurs à vouloir faire l'essai de l'emploi de l'acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes dans les blés. Nous attendons un certain nombre de pulvérisateurs à dos à récipient en verre, et, comme nous l'avons dit déjà, l'appareil reviendra aux environs de 110 fr. rendu. Peut-être pourrions-nous obtenir une subvention de notre office agricole départementale pour les premiers appareils utilisés.

Nous renvoyons à notre Bulletin du 17 février qui donne tous les renseignements utiles.

## PLANTS DE CHATAIGNIERS

La Commission départementale du châtaignier a complètement épuisé les stocks de plants dont elle disposait.

En conséquence, elle ne peut plus accepter de demandes.

## Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

**Concours Départemental  
EN 1923**

La Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure informe les cultivateurs : propriétaires exploitants, fermiers ou métayers, qu'elle tiendra son concours annuel en 1923 dans la circonscription de Paimbœuf qui comprend, outre les cinq cantons de l'arrondissement de Paimbœuf, les cantons de Legé, Machecoul et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

En accord avec l'Office agricole départemental de la Loire-Inférieure, un concours de bonne tenue de fermes aura lieu dans cette circonscription. Des prix cultureux importants seront décernés aux lauréats.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu à Machecoul, le mercredi 12 septembre 1923, à la suite du concours agricole départemental et du concours du Comice agricole du canton de Machecoul qui se tiendront le même jour, sous les auspices de l'Office agricole départemental, de la Société d'Agriculture et du Comice cantonal de Machecoul.

Le programme de ces divers concours sera publié ultérieurement.

## Syndicat Agricole de Saint-Mars-la-Jaille

## AVIS IMPORTANT

Le bulletin du Syndicat Central a publié au dernier bulletin du 17 février, « les engrais », l'avis suivant :

« L'entente des fabricants de superphosphates a décidé, dans sa réunion de la semaine dernière, d'augmenter les prix des superphosphates de 1 fr. par 100 k. à partir du 10 février, réserve faite, bien entendu, des contrats en cours jusqu'à la fin d'avril prochain. Nos syndiqués peuvent donc compter sur les prix publiés au bulletin du 6 janvier pour toutes les commandes qu'ils nous passeront avant le 1<sup>er</sup> mai ».

En conséquence, le président du Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille informe les adhérents que pour être servis dans les conditions ci-dessus, en superphosphates nécessaires à la culture des betteraves et des choux fourragers, toutes les commandes devront être faites aux agents communaux avant le 15 avril (dernier délai) ; ces agents devront les transmettre au président du Syndicat, à Saint-Mars-la-Jaille, avant le 20 avril.

J. B.

## Dans le monde professionnel agricole

La Chambre syndicale de l'Union Centrale des Syndicats agricoles de France a, lors de sa séance du 23 janvier dernier, entendu un exposé de M. Gaspard, directeur de la Caisse d'assurances accidents agricoles de la Moselle, sur le régime technique et le caractère particulier de cette organisation dans la région de la Moselle.

Examinant ensuite la question de l'impôt sur le chiffre d'affaires actuellement en révision au Sénat, la Chambre syndicale a émis le vœu que la Commission sénatoriale des finances exonère de la taxe de 1.10 o/o sur le chiffre d'affaires, les coopératives et par conséquent les Syndicats agricoles, attendu que l'application de cette taxe ne se justifie pas à l'égard d'associations qui ne font pas de bénéfices et qu'elle est de nature à entraver et à détruire ces organisations si utiles à l'agriculture.

La Chambre a décidé, en outre, en ce qui concerne les Offices agricoles, de demander à M. le ministre de l'Agriculture que 5 nouveaux membres soient nommés par les Associations agricoles départementales, en plus des 5 membres actuellement désignés par le Conseil général, dans les conditions où ont été élus les membres du Comité de retour à la terre.

Enfin, elle a porté à l'ordre du jour de son assemblée générale du 18 février prochain, la question du vote familial, telle que le conçoit le projet Rouleaux-Dugage.

Une délégation de la Chambre Syndicale de l'Union Centrale a été reçue le 25 janvier par M. le préfet de la Seine, pour lui présenter un rapport sur le rôle que pourraient jouer les Unions de Syndicats dans la question du marché de la viande.

**L'Écoulement des vins  
depuis le début de la campagne**

L'« Officiel » du 13 février nous a donné le tableau du mouvement des vins en janvier et depuis le début de la campagne (1<sup>er</sup> octobre 1922).

Pour l'ensemble des quatre mois écoulés, la comparaison avec les deux précédents exercices s'établit comme suit, Alsace-Lorraine comprise :

Sorties de la propriété :

Octobre 1920-janvier 1921...	13.704.758 hl.
— 1921 — 1922...	15.737.507 —
— 1922 — 1923...	15.086.421 —

En Algérie, les sorties se sont élevées à 3.835.012 hectolitres, contre 3.283.526 en 1921-22.

Pour la consommation taxée, les chiffres sont les suivants, Alsace-Lorraine comprise :

Consommation taxée :

Octobre 1920-janvier 1921...	13.431.516 hl.
— 1921 — 1922...	14.876.145 —
— 1922 — 1923...	15.248.993 —

On nous a demandé de rappeler les chiffres du mouvement des vins depuis la

fin de la guerre pour les quatre premiers mois de chaque campagne. Les voici, abstraction faite des sorties d'Alsace-Lorraine, qui n'ont pas été données par l'Administration en 1919 :

**Mouvement des Vins :**

France continentale, Alsace-Lorraine non comprise

A fin janv.	Sorties de la propriété	Consommation taxée	Stock commercial
1919	10.691.287 h.	11.618.249 h.	6.150.533 h.
1920	13.740.696 -	12.898.072 -	8.705.896 -
1921	13.567.526 -	13.083.056 -	10.158.089 -
1922	15.566.459 -	14.883.252 -	10.851.661 -
1923	14.776.087 -	14.856.103 -	9.739.439 -

Le stock commercial ne varie guère : 9.739.439 hectolitres à fin janvier contre 9.618.856 à fin décembre. A fin janvier 1922, il s'élevait à 10.851.661 hectolitres. Rappelons qu'il atteignait 13.027.127 hectolitres à fin janvier 1914, et qu'il avait souvent dépassé ce chiffre. Il y a là, pour un avenir peut-être prochain, une marge d'écoulement très appréciable, la baisse momentanée des cours ne pouvant que faciliter la reconstitution des stocks du commerce.

(Le Progrès agricole et viticole.)

## La situation du Marché des Vins

La situation paraît en voie d'amélioration. Depuis bien des semaines, les cotes officielles s'inscrivent régulièrement en baisse, et l'on se demandait avec anxiété où cela s'arrêterait ?

Mais voilà que les marchés de Béziers du 9 février et de Nîmes du 12 février nous apportent quelque réconfort. A Béziers, hausse de 2 francs par hectolitre sur tous les vins de qualité courante ; à Nîmes, hausse variant de 3 à 10 fr. par hectolitre suivant qualité.

Cette bonne tendance se trouve d'ailleurs confirmée par les offres faites à diverses caves coopératives, ainsi qu'il résulte de la communication suivante du président de la Fédération Méridionale des Caves Coopératives :

« La Cave coopérative de Marsillargues (Hérault), nous informe que les ventes ou offres reçues dans la semaine du 3 au 10 février, pour son type de vin 9°2, l'hecto nu et pris en cave, sont les suivantes :

Le 3 février, 700 hectos à 44 fr. — Le 5 février, 700 hectos à 45 fr. — Le 6 février, 4.000 hectos à 45 fr. — Le 7 février, 500 hectos à 46 fr. — Le 8 février, 2.000 hectos à 47 fr. — Le 9 février, 150 hectos à 48 fr. — Le samedi 10 février, 1.300 hectos à 50 fr.

La Cave coopérative d'Olonzac (Hérault), a reçu les offres suivantes, pour son vin rouge de 10° :

Le 6 février, 52 fr. l'hecto. — Le 8 février, 55 fr. l'hecto, nu, pris en cave ».

Comme on le voit, l'horizon s'éclaircit ; il dépend pour beaucoup de la « ténacité » des viticulteurs, que de nouveaux nuages ne viennent pas l'obscurcir !

Cela dépend aussi du vote rapide, par le Sénat, de la loi sur le Carburant national.

L. DEGRULLY.

(Le Progrès agricole et viticole.)

## Les Chambres d'Agriculture

Le Sénat et la Chambre des députés n'ont pu encore se mettre d'accord cette année sur la question des Chambres d'Agriculture et une nouvelle loi (si nous ne nous trompons c'est la cinquième) vient de proroger l'application de la loi du 25 octobre 1919.

Le Sénat, dans sa séance du 5 décembre dernier, a adopté le projet de loi voté par la Chambre en décembre 1921, mais non sans le modifier considérablement sur certains points, et le nouveau projet n'a pu venir en temps utile devant la Chambre.

Nous rappelons que celle-ci, pour éviter les inconvénients résultant d'un corps électoral trop étendu, n'avait admis dans ce corps électoral que les agriculteurs exploitants, en entendant par des agriculteurs exploitants, tous les cultivateurs, même les plus petits, qui ne possèdent qu'un champ ou qu'une tête de bétail. Elle admettrait ainsi, en fait, un grand

nombre d'ouvriers agricoles qui sont en même temps de petits cultivateurs.

Le Sénat ne l'a pas suivie dans cette voie, il est revenu à la loi de 1919, en faisant rentrer dans le corps électoral tous les ouvriers agricoles — il est vrai, sous certaines conditions de séjour et d'exercice de la profession ; — il a admis également et, en quelque sorte comme contrepartie, les propriétaires non exploitants.

D'autre part, le Sénat a supprimé la faculté qu'avaient les Chambres d'Agriculture, aux termes de la loi de 1919 et du projet adopté par la Chambre des députés, de voter des centimes additionnels. Il faut bien reconnaître que, par là même, il leur a retiré une grande partie de leur puissance effective et de leur indépendance.

Enfin, la Chambre des députés avait spécifié que dorénavant les offices agricoles seraient composés, moitié de membres désignés par le Conseil général, moitié de membres nommés par les Chambres d'Agriculture, le président étant obligatoirement choisi parmi ces derniers. Cette obligation a été supprimée par le Sénat qui, de plus, a adjoint aux offices, à titre de membres consultatifs, le directeur des services agricoles et le directeur des services sanitaires-vétérinaires du département. C'est dire que l'autorité des Chambres vis-à-vis des offices et de l'administration serait par là même sensiblement diminuée.

Que fera la Chambre en face du nouveau projet ? Il paraît qu'elle serait disposée à le discuter, aussitôt la rentrée de janvier. En tous cas, les agriculteurs ne semblent pas anxieux d'avoir le plus tôt possible des Chambres d'Agriculture, les offices agricoles qui, au moment du vote de la loi de 1919, commençaient seulement à fonctionner, ont montré depuis cette époque, dans beaucoup de régions, qu'ils étaient capables de rendre de grands services et, dès lors, la création de nouveaux organismes comme les Chambres d'Agriculture qui, pour avoir une action efficace, exigeraient un surcroît d'impositions, ne semble pas s'imposer. (1)

## L'immigration de la main-d'œuvre bretonne EN PERIGORD

M. de Marillac, correspondant, dans une communication du plus haut intérêt, rend compte à l'Académie d'Agriculture des heureux résultats obtenus par l'immigration des familles bretonnes en Périgord. L'Union des Syndicats agricoles du Finistère et son président le comte H. de Guébriant, — pour empêcher les familles bretonnes qui, ne trouvant plus une immigration facile vers le Canada, étaient tentées d'aller grossir la population des villes, — décidèrent d'aider les nombreux jeunes Finistériens désireux de fonder une famille, à trouver dans d'autres régions de la France des domaines à exploiter.

D'un commun accord entré les Unions agricoles du Finistère et du Limousin et les Services de la main-d'œuvre du ministère de l'Agriculture, ce fut le département de la Dordogne qui fut choisi.

Depuis 1921, cent douze familles ont été installées sur différents points du Périgord. Dans son ensemble, l'expérience a pleinement réussi et s'il y a eu quelques insuccès, très rares du reste, ils ont servi de leçons et ils ont conduit les Unions à user d'une méthode plus rigoureuse, en sélectionnant sévèrement aussi bien les immigrants que les propriétés qui leur étaient offertes.

(L'Agriculture Pratique.)

## La production mondiale du Blé

(Suite et fin)

La Russie qui fut exportatrice de blé voit aujourd'hui sa population mourir de faim. Les Indes, lorsqu'elles sont le plus favorisées, ne produisent guère au-delà des besoins de leur immense population. L'Australie peut difficilement exporter des céréales en Europe, en raison de la distance et des frais élevés qui grèvent la marchandise rendue dans nos ports.

(1) D'après le « Bulletin de la Société des Agriculteurs de France ».

(Revue de Viticulture.)

On parle beaucoup du retour à la terre. Nous avons même vu des Comités officiellement constitués dans ce but. Ne nous berçons pas d'espérances chimériques : efforçons-nous de retenir aux champs ceux qui y vivent encore ; n'espérons pas y faire revenir ceux qui les ont quittés.

L'exode des habitants des campagnes vers les villes n'est pas particulier à notre pays ; c'est un fait d'un caractère général qui peut être observé partout, particulièrement depuis le bouleversement causé dans le monde par la guerre européenne. Dans l'Amérique du Nord et au Canada, la population urbaine qui n'était que de 15 pour cent de la population totale, il y a quinze ans, est aujourd'hui de 75 pour cent. Dans ces immenses régions la culture du blé est partout en décroissance faute de main-d'œuvre. L'Argentine et l'Uruguay qui disposent aussi de vastes étendues propres à la culture du blé, remplacent de plus en plus les céréales par l'élevage qui n'exige qu'une main-d'œuvre réduite et donne plus de bénéfices.

Nous pourrions donc faire un mauvais calcul si nous comptions que l'étranger nous fournira toujours du blé. Est-ce à dire que nous sommes destinés à manquer de pain ? Non, certes ; il ne tient qu'à nous de produire en abondance la précieuse céréale. Le sol fertile de la France, nos possessions du nord de l'Afrique, cette Afrique que l'Italie appelle le grenier de Rome, nous permettront de produire, si nous le voulons, non seulement le blé nécessaire pour notre consommation, mais encore d'en fournir à une partie de l'Europe. La découverte providentielle d'une matière fertilisante que nos devanciers n'ont pas connue, les phosphates fossiles, si abondants en Algérie, en Tunisie et au Maroc, ouvre à notre production agricole des possibilités presque illimitées.

En attendant, comment assurer et développer la culture du blé en France ? En la rendant suffisamment rémunératrice. Tout est là.

Depuis que la loi de 1884 sur les Syndicats professionnels nous a rendu le droit d'association dont la Révolution nous avait dépouillés, l'agriculture a usé de ce droit pour acheter en commun les marchandises dont elle a besoin. Elle n'a pas su jusqu'ici, sauf de rares exceptions, en user pour la vente de ses produits. Ce n'est pas la production agricole, comme on le croit trop souvent, qui fixe le prix de ses produits. Le marché des céréales comme l'industrie de la meunerie est de plus en plus entre les mains de quelques hauts seigneurs de la finance. Ils sont maîtres des cours. Cette situation ne prendra fin que le jour où l'agriculture comprendra la nécessité de s'organiser pour la vente en commun de ses produits.

Jules DAVOST.

(Action Française du dimanche.)

## Les engrais de ferme

Si un cultivateur, après avoir acheté des engrais minéraux, laissait les sacs qui les contiennent des mois exposés aux intempéries, on dirait de lui qu'il a une bien singulière conception de ses intérêts. Personne ne doute, en effet, que les engrais de commerce abandonnés à l'action des agents atmosphériques, et surtout de la pluie, ne perdent peu à peu leurs propriétés fertilisantes.

En ce qui concerne les engrais de fermes, les choses ne sont pas envisagées de la même manière, car on les laisse généralement traîner dans les cours, sans prendre les précautions indispensables pour en éviter l'appauvrissement en principes utiles. Cela provient de ce que l'on n'établit aucune relation entre la valeur des engrais obtenus à la ferme et celle des engrais achetés au commerce. Cependant, dans ces deux catégories de matières fertilisantes, ce sont les mêmes éléments : azote, acide phosphorique et potasse, qui intéressent l'agriculture.

La seule différence réside dans le fait que les engrais du commerce ne contiennent généralement que l'un des principes ci-dessus, alors que dans le fumier ils se trouvent réunis et associés à un quatrième corps, l'humus, qui joue un rôle prépondérant dans la fertilité des terres.

Le fumier de ferme est bien certainement le plus précieux de tous les engrais, et il est très regrettable qu'en France il

soit si généralement abandonné dans les cours de ferme où il subit alternativement l'action destructive de la pluie et de la sécheresse. Les pertes subies de ce fait par l'agriculture française sont d'un ordre de grandeur presque inimaginable ; mais on peut, sans exagération, les évaluer à plusieurs milliards de francs.

Vers 1920, le poids vif du cheptel français était d'environ 90 millions de kilogrammes, correspondant à une production de 2.250 millions de quintaux d'engrais de ferme.

A l'état frais, cette masse de matière fertilisante contenait, rien que sous la forme soluble, 250.000 tonnes d'azote, 900.000 tonnes d'acide phosphorique, 357.500 tonnes de potasse et 405.000 tonnes de matières organiques.

Tous ces éléments, ainsi que ceux qui passent à l'état soluble pendant la décomposition du fumier, peuvent être entraînés par les eaux. Et ils le sont certainement lorsque le fumier est abandonné à l'action des eaux de pluie et de ruissellement, comme c'est le cas le plus fréquent dans les petites et moyennes fermes de chez nous.

Dans les pays voisins : Suisse, Hollande, Danemark, Belgique, Allemagne, on prend de très grandes précautions pour conserver toute leur valeur aux engrais de ferme ; les urines des animaux sont recueillies minutieusement et mises à l'abri de l'air ; la terre sèche est couramment employée dans les litières ; enfin, après leur sortie des étables, les fumiers sont l'objet des soins les mieux entendus.

Il en résulte que nos voisins disposent d'une quantité d'éléments fertilisants de beaucoup plus importante que nous.

Au surplus, avant la guerre, les cheptels des puissances énumérées plus haut étaient plus nombreux relativement que celui de la France. Ils recueillaient donc une masse d'engrais plus considérable que celle dont nous pouvions disposer.

C'est ainsi qu'en Allemagne, vers 1910, le poids vif du troupeau pouvait être évalué à 135 millions de quintaux. Les surfaces cultivées y atteignaient 35 millions d'hectares contre 36 millions chez nous.

Si on considère, enfin, qu'à la même époque, nous employions, à l'hectare, vingt fois moins de potasse, deux fois moins d'acide phosphorique et deux fois et demie moins d'azote du commerce que nos anciens ennemis, on perçoit immédiatement les causes principales de la faiblesse des rendements de nos récoltes.

Quand on a envisagé tous les aspects du problème, on arrive à cette conclusion que la question des engrais de ferme revêt, en France, et au plus haut degré, un caractère évident d'intérêt national.

Il faudrait qu'une véritable croisade fût organisée pour amener la masse des moyens et petits cultivateurs à changer de méthode et à prendre de plus grandes précautions pour conserver à leurs engrais de ferme toute leur richesse originelle. Ce doit être là le point de départ des améliorations que nous devons faire subir à notre agriculture pour permettre à notre pays de surmonter les difficultés actuelles.

A. FAUCHERE,

Inspecteur général d'Agriculture coloniale.

(France Paysanne.)

## SUR LA DÉGÉNÉRESCENCE DE LA POMME DE TERRE

M. Schribaux présente une note de M. Ducomet, « l'homme qui connaît le mieux la pomme de terre en France », sur la dégénérescence de la pomme de terre. La culture de la pomme de terre traverse, en ce moment, une crise très inquiétante : en outre du mildiou et de la flosité, il faut à présent nous défendre contre les maladies insidieuses encore mal connues (verticilliose, rhizoctoniose, enroulement, frisolée, etc.). Il ne semble pas qu'il existe de variétés franchement résistantes aux maladies de dégénérescence, et ces maladies sont héréditaires, de sorte que si l'on veut prévenir un fléchissement désastreux des rendements, il est indispensable, dans le choix des plants, de s'adresser seulement aux tubercules provenant de pieds mères reconnus sains depuis le début de la végétation, d'opérer, soit la sélection en masse,

qui consiste à enlever, en cours de végétation les pieds manifestement malades et à retenir à l'arrachage, les pieds les plus productifs, soit à la sélection individuelle qui consiste à récolter à part des touffes marquées dès la fin de juin.

C'est de la sélection individuelle seule qu'il faut attendre de bons résultats. Les constatations faites par M. Ducomet démontrent pleinement l'efficacité de la méthode.

M. Jacques de Vilmorin partage entièrement les idées que vient d'exprimer M. Schribaux ; il est certain que la plus grande partie des pommes de terre est malade, en France comme dans toute l'Europe occidentale. Mais dans les contrées septentrionales, un certain nombre de plantes sont immunes aux maladies.

M. Schribaux remarque que, d'une façon générale, les plants de pommes de terre provenant des régions froides ont toujours été les plus appréciés ; c'est sans doute parce que la conservation des tubercules se fait dans des conditions plus favorables, les plants ne « chauffent » pas.

(L'Agriculture Pratique.)

## COMMUNICATIONS

**Lettre circulaire du Président de l'Union Centrale relative à la création de Mutuelles-Accidents**  
Paris, le 1<sup>er</sup> février 1923.

Monsieur le président et cher collègue,

Il ne vous a pas échappé qu'une loi portant la date du 15 décembre 1922 vient d'étendre la législation fondamentale des accidents du travail (connue sous le nom de loi du 9 avril 1898) à un certain nombre d'exploitations agricoles ; je dis « un certain nombre » puisque cette législation n'atteint, en effet, que les exploitations où il est employé au moins une personne à l'année, en dehors des membres de la famille ; et la loi précise que la famille comprend les ascendants et descendants en ligne directe, les frères et sœurs et les alliés au même degré.

En résumé on peut admettre que sur cinq millions et demi d'exploitants, 400.000 au plus tomberont sous le coup de cette loi.

Quant aux autres, c'est-à-dire à ceux qui travaillent habituellement avec l'aide exclusive de leur famille, ils restent assujettis au droit commun, c'est-à-dire aux dispositions des articles 1382, 1383, 1384 et 1385 du Code Civil ; rien n'est donc changé à leur situation actuelle. Ils sont seulement autorisés à faire bénéficier leur personnel des dispositions de la nouvelle loi ; mais il est douteux qu'ils assument volontairement la charge d'une législation infiniment plus lourde que le régime actuel.

La loi du 15 décembre 1922 ne doit entrer en application qu'un an après la promulgation du décret d'administration publique qui doit venir la compléter dans un délai de six mois ; il est en outre stipulé que tous les contrats signés avant la publication de ce décret seront nuls de plein droit. Néanmoins, il importe d'aviser dès à présent à la conduite à tenir en vue de procurer aux agriculteurs le moyen de couvrir la responsabilité nouvelle qui va leur être imposée.

Je n'ai pas besoin de vous signaler les avantages que présente la forme de l'assurance mutuelle à trois degrés, c'est-à-dire comportant des Caisses locales, des Caisses régionales et une Caisse centrale, comme celles que nous avons réalisées pour l'assurance incendie. La question nous préoccupe depuis longtemps ; dès l'année 1911, au moment où on pouvait croire à l'aboutissement prochain de la réforme qui vient seulement d'être réalisée, nous avions prévu une telle organisation reposant sur le concours de la Caisse Syndicale d'assurance mutuelle des Agriculteurs de France, dont le siège est aujourd'hui, 56, rue de Londres. Nous avons rédigé à l'époque une brochure de propagande qui s'applique exactement à la situation actuelle.

Quelles doivent être les directives en cette matière ? Il faut distinguer.

I. — CAISSES LOCALES. — a). S'il s'agit de constituer des caisses locales pour des exploitants n'employant pas au moins une personne à l'année (c'est-à-dire

soumis au droit commun), pas de difficultés ; nous tenons des statuts-types à votre disposition.

b) S'il s'agit d'exploitants assujettis à la nouvelle loi, il faut attendre que le décret susvisé ait déterminé les conditions particulières à insérer dans les contrats d'assurance, les statuts-types des caisses mutuelles dont elle prévoit la fondation, les conditions de fonctionnement qui seront imposées à ces caisses, les garanties financières qu'elles devront offrir. On ne peut donc songer à constituer dès aujourd'hui des caisses locales pour couvrir un risque qui ne commencera d'exister que dans dix-huit mois, alors que nous ignorons comment devront être obligatoirement rédigés les statuts et les contrats.

Le Président de l'Union Centrale,  
Louis DELALANDE.

(A suivre.)

(Bulletin de l'Union Centrale.)

## LES RÉCOLTES

### CÉRÉALES

Le ministère de l'Agriculture vient de faire connaître ses chiffres rectifiés pour la récolte de blés de 1922. Cette rectification admet une majoration de 2 millions de kilos sur la première évaluation de 64 millions de quintaux, ce qui nous donnerait une récolte de 66 millions. La presse commerciale et industrielle maintient sa première évaluation de 75 millions et demi de quintaux, avec peut-être une moins-value de 2 ou 3 millions. Nous savons ce que sont difficiles à établir toutes les statistiques officielles. Il est cependant un point admis par le commerce spécial c'est que les offres de la culture sont sensiblement plus larges qu'elles ne l'ont été jusqu'ici. Le prix de 90 fr. à 92 fr. les 100 kilos gares départ, incite certainement les détenteurs à réaliser, dans nombre de départements où la qualité moyenne est bonne. En Bretagne et dans certains départements de l'Est, les blés sont vendus à des prix inférieurs à ceux-ci, mais en rapport avec leur qualité et surtout leur degré de peu de propreté.

Les sons sont plus demandés dans certaines régions.

En avoines, les belles qualités sont très demandées. Dans notre rayon où la récolte a été au-dessous de la moyenne comme qualité et quantité les affaires sont nulles en sortes indigènes.

### VINS

Toujours le même calme dans la demande des muscadets, et la même nullité d'affaires en gros-plant. On peut dire que ceux-ci sont absolument négligés, et ce.

(Voir la suite en 4<sup>e</sup> page.)

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement  
Nantes, le 2 mars 1923.

### GRAINS ET FARINES

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment .....	1922	90 » 92	
Seigle .....	»	65 » 68	
Avoine .....	»	68 » 72	
Orge .....	»	64 » 66	
Sarrasin .....	»	62 » 65	
Son .....	»	41 » 43	
Fèves .....	»	00 » 01	
Farines .....		113 » 000	

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	130 » à 150 »
Paille, —	70 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	160 » à 180 »
Paille, —	90 » à 100 »

### VINS prix nominaux)

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1922...	170 à 180
Muscadet 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1922...	160 à 170
Gros-plant 1 <sup>er</sup> choix, nu, 1922...	90 à 100
Gros-plant 2 <sup>e</sup> choix, nu, 1922...	80 à 90

### BESTIAUX

Paris-La Villette, le 1<sup>er</sup> mars 1923.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Bœufs .....	1.328	1.300	3.42	2.64	1.87
Vaches .....	664	650	3.80	2.47	2.09
Taureaux .....	301	295	2.64	2.36	2.00
Veaux .....	1.264	1.250	5.15	4.92	4.20
Moutons .....	9.757	9.500	5.40	4.75	4.05
Porcs .....	2.123	2.123	6.60	6.40	6.20

## PRODUITS DIVERS

Sauf variations

### SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres à Nantes et en sortie d'octroi par 1/3 caisse de 70 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile .....	260 »
Blanc 64 % d'huile .....	240 »
Bleu pâle .....	233 »

Majoration de 2 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité extra pure, blancs, 82 % d'huile :	
En barres .....	238 fr. les 100 kilos
En morceaux .....	240 »

### HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
— La Délicate, extra douce	54 00
HUILE D'OLIVE garantie pure .....	70 00
— extra vierge, garantie pure	68 00

L'estragon de 10 kilos, brut pour net, prix à Nantes ou franco toutes gares.

## PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail  
pouvant être fournis par le Syndicat  
Tous ces prix sans engagement

Riz Saïgon importation n° 2... manque  
Brisures de riz 1 et 2..... manque  
Brisures de riz Cargo (sacs de 100

kilos) ..... 72 »  
Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 64 »  
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.) 59 »  
Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

### TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque extra blanc... manque  
Arachides Rufisque blanc..... manque  
Arachides Rufisque courant..... manque  
Les 100 kilos, wagon Nantes ou en magasin par toutes quantités

Arachides Coromandel, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay, les 100 kilos..... 72 50  
Coprah en pains..... 58 »

Palmistes, en sacs de 50 kilos, sur wagon Chantenay, les 100 kilos 43 »  
Majoration de 3 fr. pour livraison Nantes

Tourteau de maïs broyé..... 88 »  
Manioc en cossette..... manque  
Manioc en farine..... manque  
Farine grasse de maïs PRIMA..... 92 »

Granulé condensé pour volailles... 68 »  
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 60 kilos, sur wagon Vertou

Poudre d'os alimentaire..... 60 »  
Farine d'os alimentaire..... 65 »  
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou

Aliment mélassé l'« Intensif »..... 45 »  
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos  
Son mélassé..... 60 00  
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine ..... 82 »  
Blé noir..... 70 »  
Orges de pays..... 72 »  
Seigle de Bretagne..... 72 »

Les 100 kilos nus sur wagon Nantes ou pris à Nantes  
Maïs Plata, les 100 kil. logés..... 80 50  
— par wagon complet, les

100 kilos logé..... 71 »

### AVIS. - DROITS D'OCTROI

Presque tous les produits ci-dessus sont grevés de droits d'octroi à l'intérieur de Nantes. Pour obtenir le bénéfice de leur remboursement à la sortie, il faut une expédition de 100 kilos minimum. Nous engageons donc nos adhérents qui nous demandent des tourteaux ou autres produits livrables en sacs de 50 ou 75 kilos, à nous les demander par 2 sacs au moins, autrement nous serons obligés de majorer les prix de vente, de ces droits d'octroi.

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

**VOITURES D'ENFANTS**  
OCCASIONS ET NEUVES  
ACHAT — ECHANGE — RÉPARATIONS  
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine — NANTES

PLUS DE TAUPES



AVEC LE VÉRITABLE  
**TAUPICIDE FÉLIX MARTIN**  
LE PREMIER CRÉÉ  
TRÈS Imité  
TOUJOURS PRÉFÉRÉ

Aussi, bien exiger chez votre pharmacien, le paquet rouge et la marque ci-dessus, ou à défaut, écrire à Félix MARTIN, 18, Rue d'Orléans, à NANTES.  
1 fr. 20 le paquet - par poste, 0 fr. 20 en plus

VILLE DE NIORT

FOIRE - EXPOSITION  
AGRICULTURE COMMERCE INDUSTRIE

29 AVRIL  
AU 7 MAI 1923

RENSEIGNEMENTS : MAIRIE DE NIORT

### CLINIQUE LE BOIS SAINT-LOUIS

Pont-du-Cens, NANTES (L.-Inf.)

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX,

DE L'ESTOMAC, DE LA NUTRITION

Consultations les lundi, mercredi, vendredi, samedi, de 14 à 16 heures

RENSEIGNEMENTS PAR CORRESPONDANCE

## VITICULTEURS

Demandez la nouvelle brochure de 160 pages

“ LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS ”

[Adressée GRATUITEMENT sur demande

Elle vous indiquera quelles sont les meilleures variétés ayant une bonne résistance aux maladies cryptogamiques, une bonne fructification et produisant un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE, “ Le Lion d'Or ”, NANTES

Monopole de l'hybride Boiszien

Plants greffés — Producteurs directs

Boutures greffables

GROS - Authenticité garantie - DETAIL

Prix courants adressés franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

## GUANO

de Poissons Jodet-Angibaud

Engrais organiques

Résultats merveilleux pour la Vigne

43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes

Passer Commandes :

E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

pendant il y a des celliers où le degré du gros-plant est aussi élevé que celui du muscadet, mais les prix portent les consommateurs vers les muscadets et leur font négliger les gros-plants.

Nous approchons de la période critique qui verra peut-être les affaires sortir de leur atonie. Le commerce de gros continue à ne pas constituer des stocks importants, jusqu'ici il n'a pas eu tort, il faut le reconnaître, mais...

## OFFRES ET DEMANDES

### OFFRES

18. — A vendre, pour cause réduction vignoble, un pulvérisateur à traction trois rangs ; marque Chauvreaux, état neuf.

19. — A vendre, plants racinés de Noah, Othello-Auxerrois et Alicante.

20. — A vendre, bonne jument de trait, 7 ans, conviendrait pour tombereau ou labours.

21. — A vendre, environ 5.000 kilos foin de bonne qualité : 150 fr. le mille pris sur place.

22. — A vendre un alambic d'une contenance de 330 lit. Réfrigérant en tôle contenance 3 barriques. Le tout à l'état neuf.

23. — A vendre, charrue à 1 cheval pointe mobile, corps, versoir et soc acier (marque Souchu-Pinet). Etat neuf.

24. — A vendre occasion : 1° 1 charrue vigneronne état neuf ; 2° Brabants neufs, réglage à crémaillère.

25. — A louer pour la Toussaint 1923 et à moitié fruits, ferme de 18 à 20 hectares, située dans la commune de Couëron.

26. — A vendre cheval, 1 m. 68 environ, alezan, 6 ans, bien attelé, ou jument noire 7 ans, 1 m. 55, bien attelée et apte à tous travaux agricoles.

27. — A louer à demi fruits pour la Toussaint 1923, une ferme de 45 hectares environ, sise dans la Mayenne, conditions avantageuses.

28. — On offre œufs à couvrir de sujets primés Nantes 1922 : Leghorn blanche, Breekel argentée, sélectionnés pour la ponte (15 et 18 fr. la douzaine.)

29. — A vendre : 1° Torpédo état neuf pour emplacement de 2 m. 35 environ ; 2° Coupé deux places, très bon état.

30. — A vendre un break maraîcher en bon état. Prix à débattre.

31. — On offre œufs à couvrir : de Faverolles, Orphingtons noirs, Pintades blanches, oies de Toulouse, Dindes blanches. Quatre lots primés, exposition Nantes 1922. (Élevage de Souché, en Saint-Aignan de Grand-Lieu.)

32. — A louer de suite à demi fruits, ferme d'environ 25 hectares sise à 3 kilomètres de Guérande.

### DEMANDES

14. — On demande pour la campagne et pour le mois d'avril, un ménage à toutes mains.

16. — On demande pour le Maine-et-Loire, 2 ménages, l'un vigneron, l'autre garde ; les femmes occupées selon les besoins.

17. — Homme marié, sans enfant, très sérieux et très honnête, demande place de gérant de propriété, de concierge ou de surveillant.

18. — On demande pour la campagne ménage cultivateur, jardin, basse-cour.

## Chaux pour l'Agriculture

### Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche ..... 60 »

Chaux menue, ou cendre de chaux ..... 25 »

Chaux agricole, mélangée..... 56 »

Les 1.000 kilos sur wagon départ Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.

Pureté : 90 o/o de chaux pure.

**Chaux grise de Saint-Pompain**  
(Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.

55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

## ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

### VIGNES

**J. FOULONNEAU**  
VITICULTEUR

à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire)  
Hydrides de Gaillard, Couderc, Seibel  
Castel, Bertille Seyve, Chevallier, Oberlin, etc  
Noah, Othello, Terras, Auxerrois, etc.

Plants greffés — Boutures greffables  
Authenticité garantie — Prix réduits  
Références dans toute la Loire-Inférieure

Poteaux en pierre  
pour Vignes sur fil de fer, franco gare

**Élévateurs d'Eau Chaîne Hélice**  
BESSONNET-FAVRE - Châtellerault

Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.  
Toutes profondeurs

Remplace avantageusement les pompes  
**PORTZAMPARC & RENEAUME**  
1, Rue d'Alger, NANTES — Tél. 23.58

**CORDERIE - FICELLERIE**  
Toiles - Sacs - Bâches

**H. Bigeard**  
18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Traits  
Longes, Guides, Câbles  
Câbles métallique, Tuyaux toile, Lieuses

**Sellerie - Bourrellerie**

**DUPERTUIS**

Successor de DAULÉE

82, Rue Saint-Clément - NANTES — Téléph. 2.84

ARTICLES DE LUXE ET DE COURSES

**GRANDE SEMAINE**

Si le prix de :

FRS **30**  
A L'HECTARE  
POUR VOTRE

**AZOTE**  
VOUS CONVIENT

essayez

**NITRAGINE**

Demandez-nous les Copies de  
Lettres des Cultivateurs qui  
l'ont employée en 1922.

231, Rue Saint-Honoré, Paris

Tout le monde Peintre avec

**la Peinture Bourey**

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE  
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES  
DE TOUTES CONTENANCES

Dépôt à NANTES :  
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Maillard

**COFFRES-FORTS BAUCHE**

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES  
Téléphone 12-19

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes  
de Coffres-Forts

15.000 JEUNES POIRIERS Passe-Crassane,  
beaux sujets de 3 à 8 ans, prix 4 à 6 fr. pièce.  
M. DAUBANNAY, Les Violettes, Amboise (Indre-et-Loire).

**JARDINIERS & AGRICULTEURS !**

Assurez-vous contre la Grêle  
Un Cyclone de Grêle qui dure un instant  
peut anéantir Serres et Châssis, Fruits et  
Récoltes.

Assurez-vous contre la Grêle  
à la

**C<sup>e</sup> d'Assurances Générales**  
CONTRE LES ACCIDENTS

**L. Feildel & H. Devorsine**  
1, Rue Affre - NANTES

**La Bicyclette LACSAP** SUR PNEUS RUSSEL  
est la Marque des Champions  
Le Rêve de tous les Cyclistes

GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX → BAISSÉ DE PRIX

**AGRICULTEURS**

Vous trouverez dans la Camionnette Normande

**FORD**

de 500 et 1.000 kilos, l'outil qui, par sa simplicité et sa  
solidité, deviendra indispensable à tous vos besoins.

PRIX ET DEVIS SUR DEMANDE

**SOCIÉTÉ des GRANDS GARAGES de BRETAGNE**

20, Rue Racine, NANTES - Téléphone 9.16

**L. PIOGÉ**

F. CHARPENTIER, Succor

1, Rue  
Sainte-  
Catherine  
NANTES



Constructeur